

FORMATION

« Investir dans le patrimoine forestier communal pour l'adapter aux changements climatiques »

Giromagny, le 8 novembre 2024

Rendez-vous

à la Mairie,
28 Grande rue, 90200 Giromagny



Depuis de nombreuses années, le réseau des Communes forestières forme, informe et accompagne les élus pour faciliter les prises de décisions relatives à la forêt communale.

Pour garantir une gestion durable et multifonctionnelle, il est essentiel de réaliser des investissements dans le patrimoine forestier communal. Face aux changements climatiques, les techniques sylvicoles évoluent pour s'adapter à ces aléas. Une attention particulière est portée à la préservation des sols, à la diversification des modes de renouvellement des peuplements et au choix des essences. C'est l'objet de cette formation.

Objectifs pédagogiques de cette journée

- Identifier les objectifs de la mise en œuvre des opérations sylvicoles (coupes et travaux)
- Envisager les adaptations à conduire dans les travaux sylvicoles pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques
- Identifier les intervenants des travaux sylvicoles et leurs rôles
- Mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre les travaux en forêt communale

Prérequis

Aucune connaissance technique (sylvicole ou collectivité territoriale) nécessaire.

Public

Peuvent s'inscrire à cette formation : les **élus des communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, les **agents des communes et de leurs groupements**, les **membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire** et les **personnels de l'ONF**.

Règlement

Les participants doivent se conformer **au règlement intérieur** disponible sur la page formation du site internet ([ici](#)) et sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes forestières.

Formateur

Claire RENIERS (en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)

Le programme

9h à 12h **Accueil des participants et présentation en salle à la mairie de Giromagny**
Le cas échéant, prévoir tout équipement rendu obligatoire par les mesures sanitaires en vigueur (masque, passe pour le restaurant, stylo...)

12h à 14h **Repas** pris en commun dans le restaurant Couleurs Nature à Rougegoutte

14h à 17h **Visite en forêt** afin d'illustrer, par des exemples concrets les évolutions conduites dans la mise en œuvre des travaux sylvicoles pour s'adapter aux changements climatiques.
Prévoir vêtements et chaussures adaptés

17h Clôture de la formation

Les moyens pédagogiques

Matinée théorique alternant phases d'apports de connaissance et phases participatives.

- Quelle est la place des travaux en forêt communale dans le cycle sylvicole ;
- Quelles adaptations des investissements en forêt face aux changements climatiques ;
- Comment et qui réalise les travaux en forêt communale ;
- Quelles sont les étapes pour mettre en œuvre les travaux sylvicoles ?

Après-midi de mise en pratique par une visite en forêt.

Les intervenants

- **Frédéric BLANC** : Président de l'Association des Communes forestières du Territoire de Belfort ou son représentant
- **Claire RENIERS** : Formatrice de l'Union régionale des Communes forestières
(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- **Marc JACQUET** - ONF – Responsable service forêt de l'Agence de Nord-Franche-Comté ou son représentant
- **Yvan NICOLAS** - ONF - Responsable UT Plancher - Giromagny ou son représentant

Évaluation Une fiche d'évaluation de la formation sera renseignée à l'issue de celle-ci.

Résultat de la formation Un certificat de réalisation peut être remis sur demande.

Délai d'accès



Inscription avant le
06/11/2024

Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site [en cliquant ici](#)

ou

en retournant le coupon-réponse ci-dessous

Tarif formation gratuite

Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER



Seul le repas fera l'objet d'une participation financière (ou repas tiré du sac)

- **Gratuit** pour les participants des communes adhérentes
- **25 € / participant** pour les communes non adhérentes

Règlement par chèque à l'ordre de COFOR 90 lors de l'inscription ou par mandat administratif (facturation après la formation).

Handicap Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap ou à toute situation particulière pouvant nécessiter des adaptations.





FORMATION

« Investir dans le patrimoine forestier communal pour l'adapter aux changements climatiques »

Giromagny, le 8 novembre 2024

Commune de _____

Nom du (de la) participant(e) _____

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Nom du (de la) participant(e) _____

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Le(s) participant(es) accepte(nt) que leurs coordonnées soient transmises aux autres personnes inscrites à la formation pour faciliter l'organisation des covoiturages : oui non

Si oui, numéro de téléphone : _____

et / ou email : _____

Mandat Si le (la) participant(e) est non élu(e), remplir le mandat suivant

Je soussigné _____

maire de la commune de _____

mandate M./Mme _____

pour participer à cette formation.

Signature du maire

Participera (ont)

à la partie en salle oui non

au repas oui non

Gratuit pour les participants des communes adhérentes
25 € / participant pour les communes non adhérentes

à la visite de terrain oui non